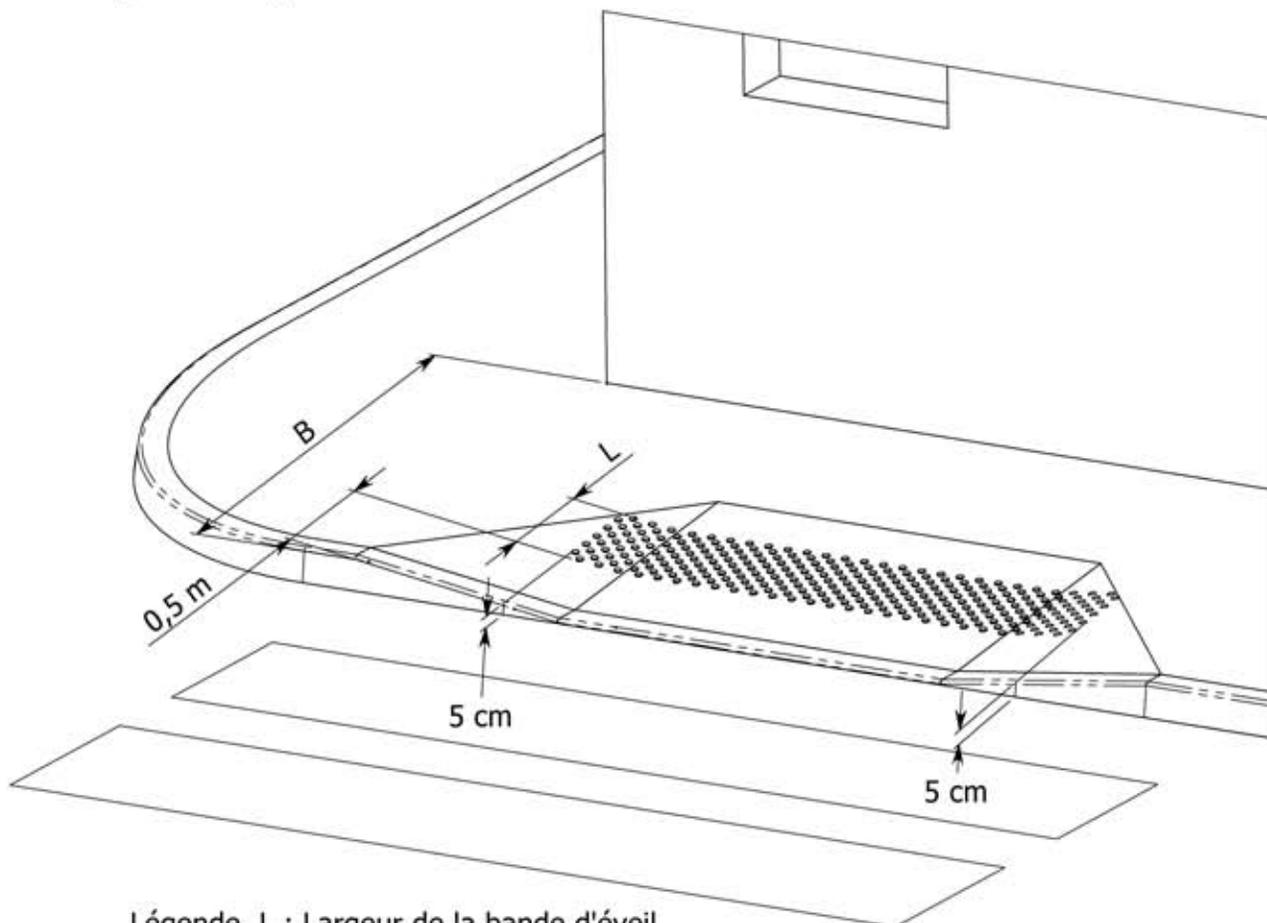


Synthèse Norme NF P 98-351

Figure 1 : Implantation sur abaissé de trottoir.



Légende L : Largeur de la bande d'éveil
B : Profondeur du trottoir

| | B | L |
|---------------------|---------|---------|
| Largeur standard => | ≥ 1,9 m | 0,587 m |
| Largeur réduite => | < 1,9 m | 0,40 m |

Mise en place des plots podotactiles : Le gabarit de perçage ROMUS facilite le calpinage des plots à respecter.

Contraste visuel : Dans tous les cas de figure

Un contraste visuel de la bande d'éveil par rapport au sol adjacent renforce l'éveil de vigilance.

Le contraste est défini comme un écart relatif de quantités de lumière réfléchie par la bande d'éveil et le sol adjacent.

Pour plus de spécifications, se reporter à la norme NF P 98-351.

Synthèse Norme NF P 98-351

Figure 2 : En extérieur : Largeur réduite (0,40 m), implantation en haut d'une volée **d'escalier de trois marches et plus.**

En intérieur : Largeur réduite (0,40 m) dans un établissement recevant du public ou une installation ouverte au public toujours en haut d'une volée **d'escalier de trois marches et plus.**

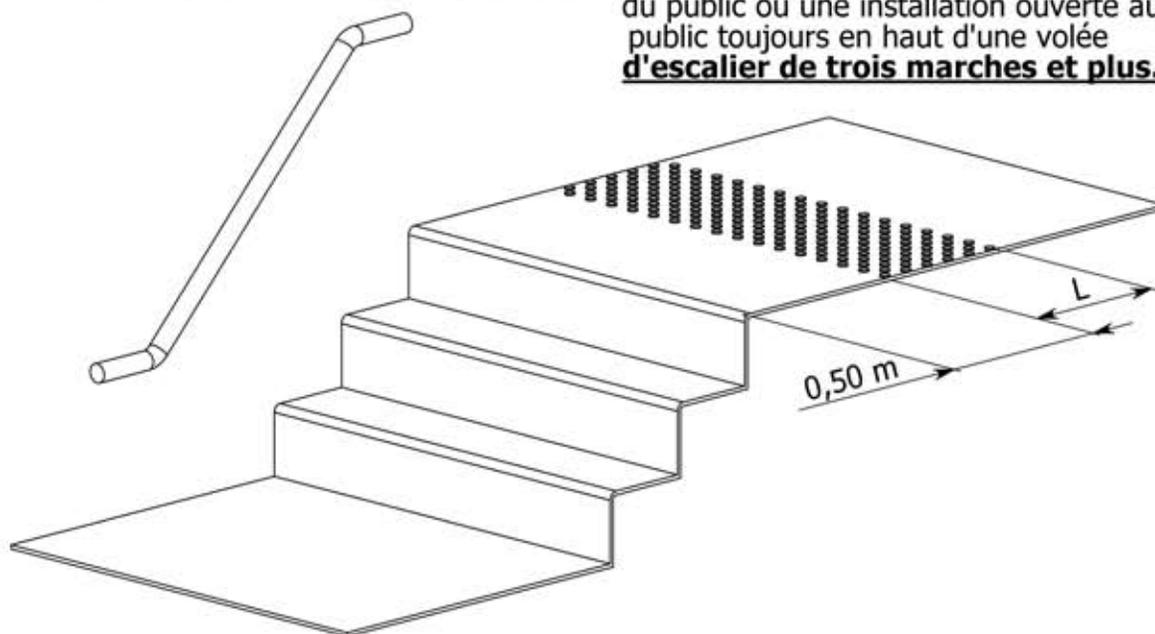
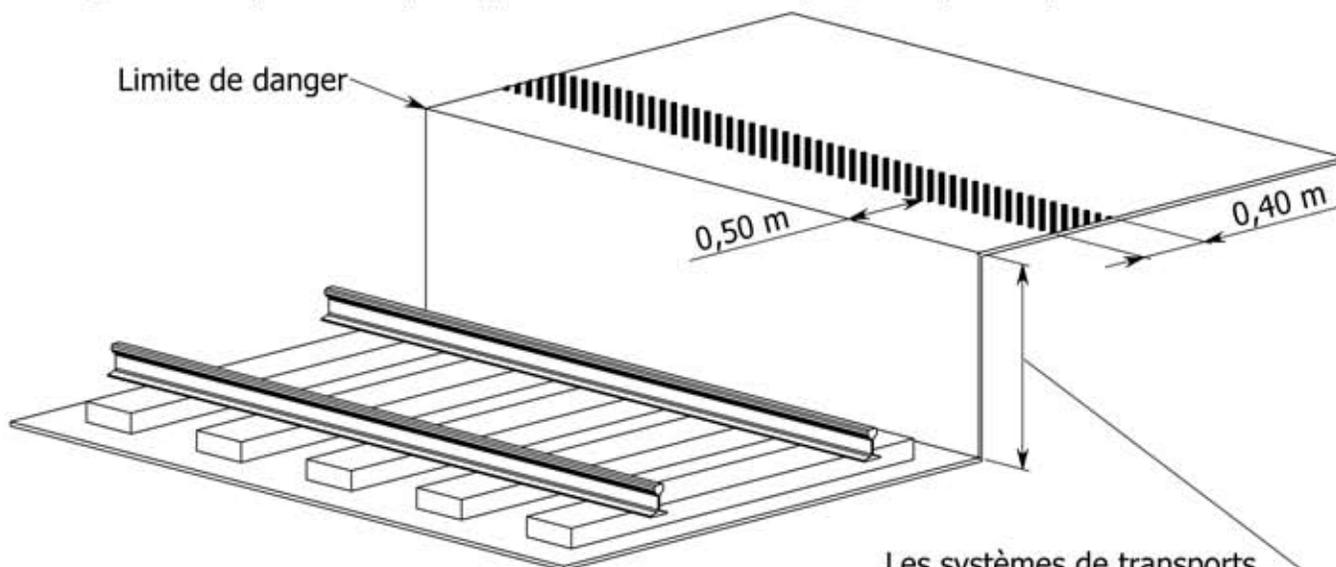


Figure 3 : Implantation par rapport à la limite de danger, exemple du quai ferroviaire.



Les systèmes de transports guidés sont concernés si la hauteur du quai est > à 26 cm.

Synthèse Norme NF P 98-351

Figure 4 : Implantation sur îlot-refuge de plus de 2,70 m - bande de largeur standard.

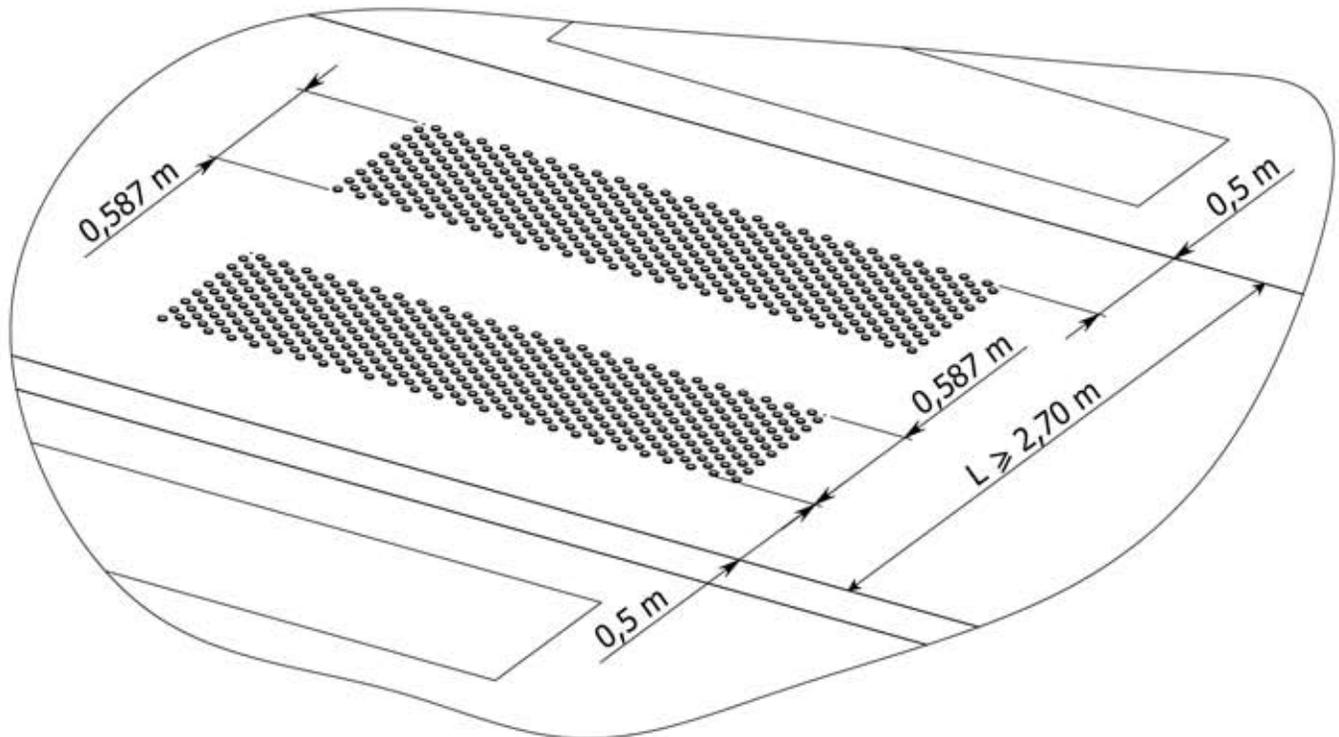
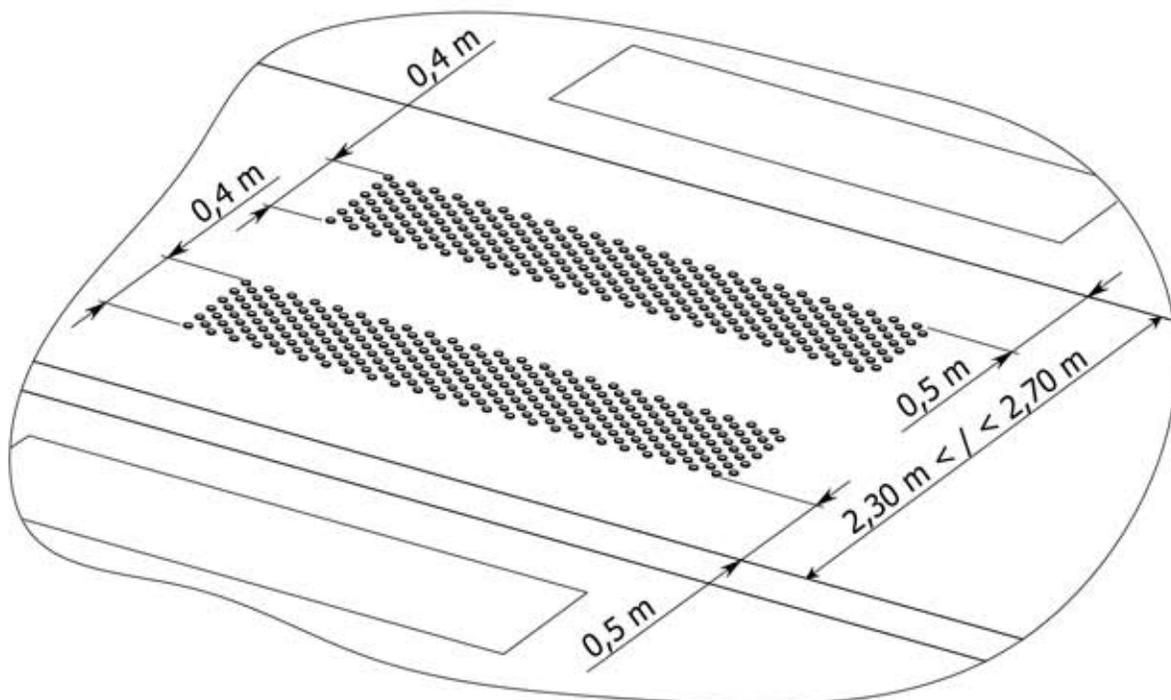


Figure 5 : Implantation sur îlot-refuge de 2,30 m à 2,70 m - bande de largeur réduite.



Synthèse Norme NF P 98-351

Figure 6 : Implantation sur îlot-refuge de 1,80 m à 2,30 m - Espace comblé entre deux bandes de largeur réduite.

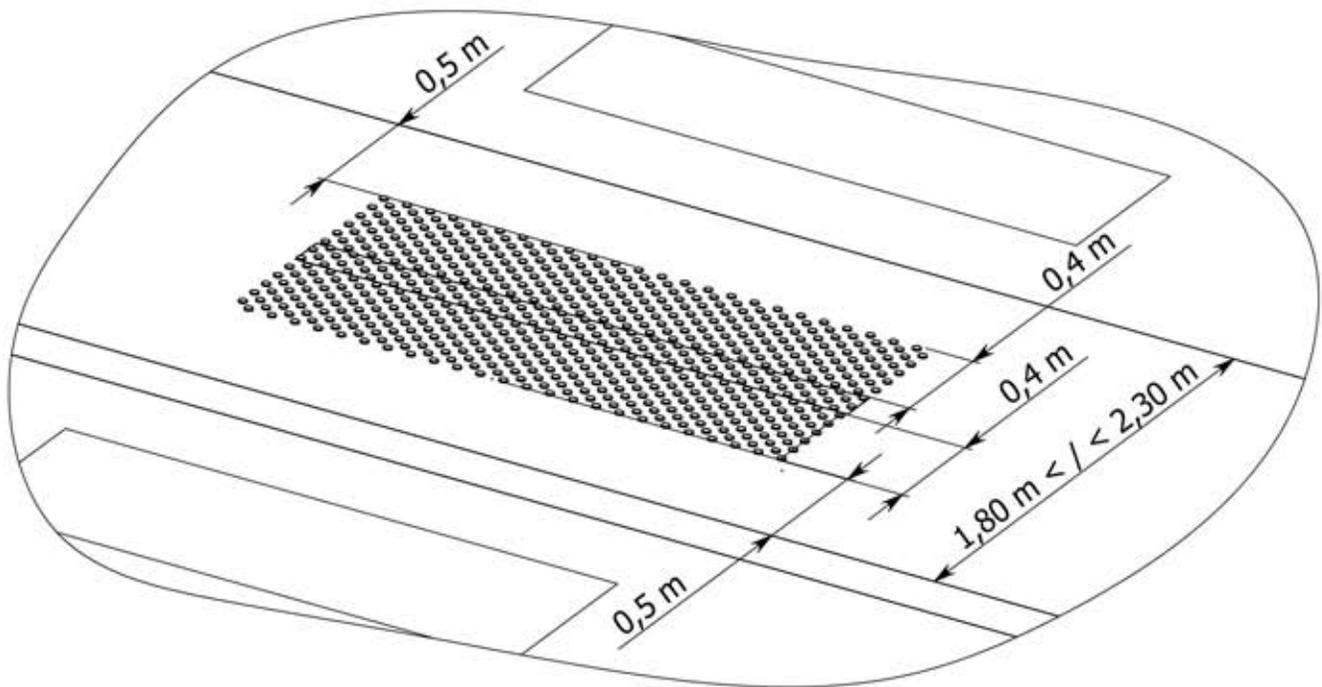


Figure 7 : Implantation sur îlot-refuge de 1,50 m à 1,80 m - Deux bandes de largeur réduite accolées.

